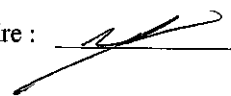


Déposé le : 9 mars 2010

No. : CJ-45

Secrétaire : 

Résolution

Conseil d'établissement de l'École du Sud-de-la-Beauce

Objet : Réorganisation de la carte électorale

Extrait du procès-verbal de la réunion du 30 novembre 2009

Résolution no CEt-11-11-2009

CEt-11-11-2009 Autres sujets

- Réorganisation de la carte électorale

Considérant que la population de Saint-Ludger et celle de Saint-Robert possèdent un fort sentiment d'appartenance avec la Beauce;

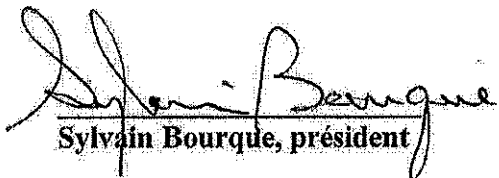
Considérant que le territoire de Saint-Ludger et de Saint-Robert font partie de la commission scolaire de la Beauce-Etchemin et que les élèves du primaire et du secondaire de ces municipalités fréquentent une école située dans la Beauce,

Considérant qu'en 2002 et 2008 la population de Saint-Ludger et la population de Saint-Robert avaient alors manifesté son intérêt de faire partie de la Beauce;

Il est proposé par madame Stéphanie Thériault :

Que le conseil d'établissement de l'école du Sud-de-la-Beauce, regroupant les écoles de Saint-Ludger, Saint-Robert, Saint-Gédéon et Saint-Théophile, demande à la commission de délimitation des circonscriptions électorales de maintenir le territoire de Saint-Ludger et le territoire de Saint-Robert dans la circonscription électorale de la Beauce.

Accepté à l'unanimité


Sylvain Bourque, président


Brigitte Gamache, directrice

CANADA, QUÉBEC
SYNDICAT DE L'UPA DES COTEAUX

Session régulière du conseil d'administration du Syndicat de l'UPA Des Coteaux, tenue le 16 décembre 2009 en présence des administrateurs Claude Faucher, Michel Nadeau, Éric Blouin, Martin Théberge, Yvon Fillion, Donald Robert, Céline Busque et Diane Robert à titre de secrétaire.

Tous forment quorum sous la présidence de Diane Roy

REDÉCOUPAGE DE LA CARTE ÉLECTORALE

Considérant que le territoire de l'UPA Des Coteaux couvre deux paroisses visées par le récent dépôt de la demande du Ministre des régions à la commission administrative en référence au redécoupage de la carte électorale,

Considérant que les producteurs agricoles ont plus d'affinité avec la Beauce qu'avec l'Estrie,

Considérant que la population de Saint-Ludger s'est déjà prononcée contre un projet similaire déposé en 2008 lors d'un sondage où 95% des répondants refusent ce projet,

Considérant que c'est une demande répétée et que les producteurs se sont encore prononcés contre,

Sur motion dûment appuyée et unanimement résolue, les administrateurs de l'UPA des Coteaux demandent :

À la commission et au ministre

De laisser les paroisses de Saint-Ludger et Saint-Robert-Bellarmin à l'intérieur du comté de Beauce-Sud.

**Au député fédéral Monsieur Maxime Bernier
et au député provincial Monsieur Robert Dutil**

De défendre le choix de notre population dans l'application du redécoupage.

Au président de la Fédération de l'UPA de la Beauce, Monsieur Jean-Denis Morin

De défendre ce choix des producteurs dans ses actions politiques.

Copie certifiée conforme
ce 16 décembre 2009

Diane Robert
Diane Robert, secrétaire